

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 27 août 2024 à 19 h 30** au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

PRÉSENCES :

Madame Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA
Madame Danielle Beaumont
Monsieur Yanick Cloutier
Monsieur Marc-André Gauthier
Monsieur Guy Lajoie
Madame Sylvie Lamarche
Madame Jade Lizotte
Madame Anne-Marie Noël
Madame Sylvie Poirier

PERMANENCE :

Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
Madame Sylvie Ménard - directrice générale adjointe

INVITÉS :

Madame Geneviève Archambault - directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
Madame Louise Berleur - directrice de l'École professionnelle des Métiers et des services éducatifs en formation professionnelle
Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
Monsieur Nickolas Emery - directeur du Centre d'éducation des adultes, La Relance et des services éducatifs en formation générale aux adultes
Madame Alexandra Langlois – directrice du Service des communications
Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
Madame Élisabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
Monsieur Julien Seguin – directeur du Service des technologies de l'information
Madame Taïga Waelpu-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

ABSENCES :

Madame Isabelle Aumont
Monsieur Alexandre Provost – président du CA

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Marie Josée Gagnon, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

[Résolution 2024-08-27-CA-01](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 25 juin 2024 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 25 juin 2024 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 juin 2024 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

- 4.1. De madame Bianca Chamberland : Démission à titre de membre du personnel enseignant au conseil d'administration du CSSDHR.
- 4.2 De madame Tam Mach : Démission à titre de membre du personnel d'encadrement au conseil d'administration du CSSDHR.
- 4.3 De monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation : Confirmation d'une aide financière de 7 727 767 \$ pour l'ajout de modulaires à l'école Saint-Gérard (document)

5. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.



6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1. Vitrines sur les écoles et les centres

Aucune présentation n'est faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

En cette semaine de la rentrée scolaire, madame Marie Josée Gagnon, vice-présidente, rappelle l'importance du soutien et de l'encouragement des parents quant à la persévérance et la réussite éducative de leurs enfants.

Mme Gagnon remercie également tous les membres du personnel du CSSDHR qui accompagneront nos élèves dès la rentrée scolaire.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, mentionne que ce matin, elle s'est adressée en direct par TEAMS à tous les membres du personnel afin de leur rappeler l'importance et l'influence que nous avons sur chacun de nos élèves, et ce, qu'importe la fonction que nous occupons au sein de notre centre de services scolaire.

En ce début d'année scolaire, elle souligne tout particulièrement trois fiertés de notre organisation :

- Une augmentation de 5 % du taux de diplomation de nos élèves sur une période de deux ans;
- À la suite d'un sondage mené dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite, 90 % de notre personnel se dit fier de travailler pour notre centre de services scolaire;
- Dans un contexte de rareté de main d'œuvre, un taux de comblement des postes à 98 %.

De plus, dans le cadre de sa reddition de compte au conseil d'administration, elle dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.1. Présentation de la planification stratégique 2024-2025 (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau présente le tableau de suivi des projets soutenant les priorités du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et des priorités administratives.



8.2 Rapport de la rentrée 2024-2025 (document séance tenante)

Madame Marie-Claude Huberdeau et l'ensemble des directions de services présentent brièvement les faits saillants de la présente rentrée scolaire. À cet effet, un document intitulé « *Rapport de la rentrée 2024-2025* » est utilisé.

9. Points de décision

9.1. Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (documents)

[Résolution 2024-08-27-CA-03](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* stipule que « Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire»;

Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

Que soit déposées les déclarations des intérêts des administrateurs présents, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Dérogation à la charge exclusive de la directrice générale (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-04](#)

Considérant l'exclusivité de fonction de la directrice générale;

Considérant que pour déroger à ce principe, tel que le stipule l'article 201.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le consentement du conseil d'administration est requis;

Considérant que cette dernière est chargée de cours à l'Université de Sherbrooke depuis 2021;

Considérant qu'elle a déclaré occuper cette fonction lors de son entrevue de sélection;

Considérant que cette fonction de chargée de cours contribue à la formation des gestionnaires scolaires du réseau;



Considérant que la directrice générale se déclare en vacances durant les journées d'enseignement;

Considérant que même lors de ces journées de vacances pour enseignement, elle demeure joignable en tout temps pour toute urgence;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

D'autoriser la directrice générale à poursuivre dans ses fonctions de chargée de cours selon les considérations émises ci-haut pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Demandes d'ajout d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-05](#)

Considérant les demandes d'ajout d'espace déjà déposées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières dans les dernières années;

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation;

Considérant l'analyse des tendances de la clientèle élaborée par le Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;

Considérant qu'au cours des dernières années, le nombre d'élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a connu une croissance continue et significative créant ainsi une pénurie de locaux dans les secteurs visés par les demandes;

Considérant que le Centre de services scolaire anticipe un manque d'espace pour les élèves de niveau primaire et secondaire;

Considérant l'augmentation importante de la clientèle issue de l'immigration;

Considérant que ces demandes visent également à répondre au programme de scolarisation des maternelles 4 ans;

Considérant que ces agrandissements sont nécessaires et urgents afin de permettre au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières d'offrir et dispenser adéquatement le Programme de l'école québécoise à l'ensemble de ses élèves;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le conseil d'administration autorise le dépôt des demandes du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « Plan québécois des infrastructures 2025-2035 », soit :

Demande d'agrandissement d'école et retrait de la demande antérieure:

- École de Richelieu, édifice Saint-Joseph;
- Ajout de 4 classes primaires;
- Pour un total de 15 classes.

Nous retirons la demande concernant l'école de Richelieu, soit une relocalisation de l'édifice Saint-Joseph à l'édifice Curé-Martel et un agrandissement de l'édifice Curé Martel de 16 classes pour un total de 5 maternelles et 18 classes primaires pour ajouter aux 7 déjà existantes.

Demande d'ajout de modulaires:

- Ajout de modulaires à l'école Capitaine Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph, soit 9 classes et une salle de motricité.

Modification de la portée de certaines demandes :

Il est recommandé de modifier la portée de certaines demandes d'ajout d'espace déjà déposées dans les dernières années, en raison notamment, d'une mise à jour des projections de clientèles provenant du MEQ et nos discussions avec celui-ci, ainsi que de nos analyses de tendance de clientèle, soit :

- Nouvelle école primaire dans le territoire 863P04 pour 18 groupes, plutôt que 24;
- Nouvelle école secondaire à Richelieu, pour 21 groupes (609 élèves), plutôt que 29 (870 élèves);
- Agrandissement de l'école primaire Napoléon-Bourassa située à Saint-Jean-sur-Richelieu, pour l'ajout de 8 classes plutôt que 10;
- Relocalisation et ajout d'espace à l'école Alberte-Melançon dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, pour la construction de 14 classes plutôt que 16;
- Agrandissement de l'école Saint-Alexandre dans la municipalité de Saint-Alexandre, pour l'ajout de 4 classes plutôt que 7;
- Agrandissement et réaménagement de l'école Hamel, située à Saint-Jean-sur-Richelieu, pour en faire une école de 28 classes, soit l'ajout de 4 maternelles et 14 classes primaires, aux 10 classes actuelles. Pour faire suite à l'étude d'avant-projet, il y aura également une démolition et reconstruction de 2 classes.

Reconduction des autres demandes d'ajout d'espace des années précédentes:

- Nouvelle école secondaire pour 870 élèves dans la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Nouveau centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes;
- Agrandissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes, secteur Saint-Jean-sur-Richelieu, soit l'ajout de 2 maternelles et de 8 classes primaires;
- Agrandissement de l'école Sainte-Anne dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, soit l'ajout de 1 maternelle et de 5 classes primaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.4. Projets à caractère physique (travaux de construction) pour l'année scolaire 2024-2025 (documents)

[Résolution 2024-08-27-CA-06](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation finance annuellement les travaux de rénovation et de réfection des établissements des centres de services scolaires;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit recevoir pour l'année 2024-2025 les montants suivants pour le maintien d'actif de son parc immobilier;

- 11 898 841,00 \$ dans le cadre de la mesure 50621;
- 1 675 371,00 \$ dans le cadre de la mesure 50622;
- 10 676 561,00 \$ dans le cadre de la mesure 50627.

Considérant les études et les analyses réalisées par le Service des ressources matérielles afin de prioriser les travaux de maintien d'actifs du parc immobilier du Centre de services scolaire des Hautes Rivières;

Considérant que l'article 259 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit que le conseil d'administration doit approuver annuellement la liste des projets à caractère physique;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration approuve la liste des travaux à caractère physique déposée par le Service des ressources matérielles dans le cadre des mesures de Maintien d'actifs immobiliers pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. Nomination des membres au comité de vérification (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-07](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Considérant que le comité de vérification est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;



Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier:

Que mesdames Sylvie Lamarche, Sylvie Poirier ainsi que messieurs Guy Lajoie et Alexandre Provost soient désignés pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Nomination des membres au comité de gouvernance et d'éthique (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-08](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.32;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Jade Lizotte :

Que mesdames Danielle Beaumont, Marie Josée Gagnon ainsi que messieurs Guy Lajoie et Alexandre Provost soient désignés pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Nomination des membres au comité des ressources humaines (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-09](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister le directeur général du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par celui-



ci en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

Considérant que le comité des ressources humaines est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que mesdames Danielle Beaumont, Marie Josée Gagnon et Anne-Marie Noël ainsi que monsieur Yanick Cloutier soient désignés pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. Nomination des membres au comité consultatif du transport scolaire (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-10](#)

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.

Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la composition du comité consultatif du transport des élèves du centre de services scolaire;

Considérant qu'il est prévu que deux administrateurs siègent au comité consultatif du transport des élèves;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

Que madame Anne-Marie Noël et monsieur Marc-André Gauthier soient nommés pour siéger au comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.9. Nomination des membres au comité du Plan d'Engagement vers la réussite (PEVR) (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-11](#)

Considérant que le conseil d'administration a modifié le comité d'engagement vers la réussite composé d'administrateurs, aux termes de la résolution 2022-08-30-CA-13;

Considérant que le comité d'engagement vers la réussite est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que mesdames Sylvie Lamarche, Jade Lizotte et Sylvie Poirier ainsi que messieurs Yanick Cloutier et Marc-André Gauthier soient désignés pour siéger au comité d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10. Dissolution du comité situations d'urgence et communication (document)

[Résolution 2024-08-27-CA-12](#)

Considérant que le 25 janvier 2022, aux termes de la résolution 2022-01-25-CA-06, le conseil d'administration a institué le comité situations d'urgence et communication;

Considérant que ce comité a été institué dans un contexte de pandémie;

Considérant que le Centre de services scolaire s'est doté d'un service des communications où des experts sont maintenant dédiés à ce domaine;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

De dissoudre le comité situations d'urgence et communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1 Rapport du comité de vérification

Madame Sylvie Poirier, administratrice, fait état du sujet traité lors de la rencontre du comité de vérification qui a eu lieu le 25 juin 2024.

Les discussions et les travaux ont porté sur les prévisions budgétaires 2024-2025, les règles budgétaires 2024-2025, les recommandations du comité de répartition



des ressources (CRR), le retour de consultation sur le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* et le bilan des travaux de 2023-2024.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2024.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2024.

10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2024.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2024.

10.6 Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2024.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

[Résolution 2024-08-27-CA-13](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Évaluation de la rencontre

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général

